

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de
Crépy en Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

1 rue du Chêne - 60800 FEIGNEUX

Tel : 03 44 59 03 05/FAX : 03 44 87 25 46

Procès verbal de la séance du 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre, à vingt heure et vingt minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire s'est réuni à la mairie.

Présents : CVALETTI Véronique, Maire, WAECHTER Rodolphe, DELAUNAY Julien, BLICHARSKI Agnès, LARDIER Mélanie, GONCALVES Raphael, HURAU Patrice, TESSON Jérôme,

Absents : JULIEN Louise, JOURDAIN Valérie, BONTE Alexandre

Procuration : JULIEN Louise donne procuration à CVALETTI Véronique

Secrétaire de séance : LARDIER Mélanie

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 08

Nombre de votants : 09

0- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 20/10/2023

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 20/10/2023. Elle demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur ce dernier procès-verbal. Aucune remarque n'étant à formuler, le **procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

1- Délibération 2023-39 : Adoption du référentiel M57 au 1 er janvier 2024.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau référentiel budgétaire et comptable est proposé par l'Etat, le référentiel M57 :

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'appel à candidatures établi conjointement par la préfète de l'Oise et le directeur départemental des finances publiques de l'Oise en date du 24 mai 2022 et invitant à adopter le référentiel M57 en 2023 ;

Vu l'avis favorable du comptable assignataire de la commune annexé à la présente délibération,

Considérant

- que l'instruction budgétaire et comptable M57, qui résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux, est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète ;
- que cette instruction a vocation à devenir le référentiel de droit commun pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle nomenclature M14,
- que ce référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ;
- qu'en raison de la taille de la commune (< 3500 hab.), ***le référentiel destiné à s'appliquer est le référentiel simplifié : M57 A***
- que ce référentiel simplifié est sans contraintes nouvelles par rapport à l'existant et tient compte des obligations comptables applicables respectivement aux communes de moins et de plus de 3500 habitants. Le seuil de 500 habitants existant en M 14 est supprimé en M 57.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés :

Article 1 : d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée 1er janvier 2024 pour le budget de la commune de Feigneux

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à *signer* tout document permettant l'application de la présente délibération.

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de SENLIS
Service de Gestion Comptable de Senlis
20 à 24 chaussée Brunehaut
60309 SENLIS Cedex
Téléphone : 03 44 53 05 48
Mél. : sgc.senlis@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Le matin les lundi, mardi, jeudi et vendredi
heures d'ouverture : 8h45-12h15
Réception : sans RDV
Affaire suivie par : Christophe DOSIMONT
Téléphone : 03 44 53 98 80
Mail :
christophe.dosimont@dgfip.finances.gouv.fr
Réf.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SENLIS
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SENLIS
20 A 24 CHAUSSEE BRUNEHAUT
60300 SENLIS

MADAME LE MAIRE

FEIGNEUX

SENLIS, le 17 Novembre 2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, vous sollicitez mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de FEIGNEUX ainsi que pour ses budgets annexes à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la commune ainsi que pour ses budgets annexes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est à joindre à la délibération. Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable

Christophe DOSIMONT

2- Délibération 2023-40 : Participation financière à l'acquisition et la mise en place d'un visiophone à la salle communale de Feigneux-Mairie de Feigneux et siège social du SIVOS de Feigneux-Fresnoy-la-Rivière-Russy-Bémont faite par le SIVOS.

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget, il a été décidé de participer à hauteur d'un tiers de la dépense pour l'acquisition d'un visiophone, dépense prise en charge par le SIVOS. Ce visiophone est installé au niveau de la salle Pierre Grimaud, afin de sécuriser les entrées et sorties

Cette somme a été budgétée mais non transcrite par une délibération.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal réitère son accord concernant la participation financière à l'acquisition et la mise en place d'un visiophone faite par le SIVOS. Le montant du devis s'élevait à 7 000€ TTC. La participation financière de la commune de Feigneux serait donc le tiers de cette somme soit 2 333.33€.

3-Délibération 2023-41 : Décisions modificatives 2 et 3/2023 au budget principal.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, suite à la prise en compte des positionnements des Conseils Municipaux des communes membres. La CCPV assume cette compétence à compter du 1er janvier 2023. Pour rappel les résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Eau Potable de la commune de Feigneux sont les suivants :

- **Section de fonctionnement : excédent de 42 244.21€**
- **Section d'investissement : excédent de 48 837.63€**

Soit un résultat excédentaire cumulé de 91 081.84 €

Lors de sa séance du 09 juin 2023, le Conseil municipal, a décidé de procéder à un transfert partiel de l'excédent à la CCPV.

En effet, la commune a pour projet de faire l'acquisition d'un terrain rue de la Vallée pour y implanter une réserve incendie. Le besoin financier s'élève aux environs de 75 000€. Aussi, il a été décidé de transférer 75 000€ au budget principal de la commune et de transférer le solde à savoir la somme de 16 081.84€ à la CCPV.

L'excédent transféré à la CCPV pourra notamment financer les travaux qui se présenteront au cours des six prochaines années sur la commune de Feigneux, selon les besoins

Madame le Maire informe que, suite de cette décision, une décision modificative au budget est nécessaire afin de réajuster les écritures budgétaires.

Il est proposé les décisions modificatives suivantes :

Section Fonctionnement:

- **Dépense chapitre 023 : 42 244.21€ (DM3)**

- **Recette compte 002 : 42 244.21€ (DM3)**

Section d'investissement:

- Dépense compte 001: - 37 861.78€ (DM2)
- Dépense chapitre 10 compte 1068 : 16 081.84€ (DM3)
- Dépense chapitre 91 compte 2111 : 75 000.00€ (DM3)
- Recette compte 001 : 10 975.85 € (48 837.63€ excédent eau - 37 861.78€ déficit BP commune) (DM3)
- Recette chapitre 021: 42 244.21€ (DM3).

Par ailleurs, à la suite d'une erreur matérielle, il est nécessaire de procéder à une modification pour la dépense chapitre 041 : compte 204412 : - 2 333.33€ (DM3)

Et à la dépense chapitre 204 : compte 20412 : + 2 333.33€ (DM3).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentée, valide les décisions modificatives 2 et 3 telles énoncées ci-dessus.

Informations et questions diverses :

1- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une parcelle privée de

Feigneux : Madame le Maire informe l'assemblée que la société H2AIR a sollicité un rdv en mairie afin d'exposer un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur deux parcelles agricoles privées en jachère, l'une sur le territoire de la commune de Feigneux et l'autre sur le territoire de Fresnoy-la-Rivière. Monsieur Petit, responsable de projets solaires et territoires a été reçu en mairie le 9 novembre dernier. Etaient présents : Mmes CAVALETTI, BLICHARSKI et M. WAECHTER. M. Petit informe que depuis 2021 , le rôle des collectivités est renforcée par la loi climat et résilience. Depuis la planification des énergies renouvelables, à partir du 1 er juillet 2023, les communes sont invitées à proposer leurs zones d'implantation Energie renouvelable. Une réunion aura lieu entre les communes de Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, la société H2air et la CCPV mi décembre.

2- Rencontre avec l'ONF : Madame le Maire informe le conseil qu'un point a été fait avec l'ONF concernant le reboisement de la parcelle n°5. Une actualisation de devis est attendue. Il est rappelé que la commune a signé une convention de boisement compensateur dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte. Aussi, les travaux de reboisement de la parcelle n°5 sont financés par la CCPV. L'ONF a soulevé la nécessité de reboiser également la parcelle n°1. La CCPV a été interrogée afin de savoir s'il est également possible de bénéficier d'une nouvelle convention.

3- Réunion MJC de Feigneux : Madame la Présidente de la MJC de Feigneux a sollicité une rencontre afin d'exposer le programme des manifestations sur la commune pour 2024. Etaient présents : mairie : Mmes Cavaletti Blicharski, Lardier, M.

Waechter et MJC : Mmes Desplanques, Michel-dit-Baron, Bedu et M. Poiree. Madame le Maire fait lecture du programme des manifestations. Ce document a été transmis par mail à tous les élus en amont de la réunion de conseil. Après en avoir discuté, l'assemblée est favorable à ce programme 2024 dans la mesure où à chaque manifestation, un plan de prévention et sécurité est mis en place. M Waechter rappelle que la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble du territoire (arrêté municipal du 23/10/2010) et qu'il est donc nécessaire de faire une demande de petite licence à emporter et une demande d'ouverture de débits de boissons pour toutes manifestations. Concernant la demande d'électricité et d'eau, le compteur forain sera ouvert de mars à octobre afin de limiter les frais d'ouverture et de fermeture de compteur. Par contre, pas de présence de point d'eau. Par ailleurs, concernant le projet : « Rues en fête », l'assemblée ne souhaite pas la fermeture de la RD50 et propose à la MJC de prévoir cette manifestation sur le stade ou dans les rues communales : secteur rue du chêne, rue des Jousse, rue de Bapeaume. Le Noël des enfants aura lieu, comme chaque année en partenariat avec la MJC, le dimanche 17 décembre.

- 4- **Colis des Anciens** : Madame le Maire informe que contact a été pris, comme chaque année, avec la Maison Arc en ciel, pour la commande des colis. Il nous a été dit qu'il était possible, que cette année ils ne puissent pas assurer la commande. Aussi, la société Pasquinel, Traiteur de Feigneux, a été sollicitée. Une proposition a été faite. Le conseil valide.
- 5- **Jouets Noël** : Mmes Cavaletti et Blicharski s'en sont occupées. Il est prévu des billets de cinéma pour les enfants âgés de 10 à 12 ans.
- 6- **Chutes d'arbres** : suite aux intempéries de ces derniers mois, des chutes d'arbres ont eu lieu. Deux propriétaires ont été contactés afin de procéder à un élagage et à un entretien urgent.
- 7- **Dons de tableaux** : la famille de Madame et Monsieur Kchouk, qui nous ont quittés, a fait un don de 3 tableaux peints par Mme Kchouk, le conseil remercie vivement la famille.
- 8- **Travaux Eglise** : Madame le Maire informe que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la toiture de l'église, le maître d'œuvre, la société SOCREA a mandaté la société Ateliersauvegarde qui effectuera un relevé orthophotographies ce mercredi 29 novembre. Les propriétaires limitrophes de l'église ont été prévenus. L'ensemble du conseil les remercie pour leur collaboration.
- 9- **Urbanisme** : M. Waechter informe l'assemblée des dossiers urbanisme en cours, instruits par l'ADS de la CCPV.

10- Journal : Mmes Blicharski et Lardier présentent une première ébauche. La parution est prévue courant janvier 2024.

11- Travaux : M. Delaunay informe le conseil, qu'un premier devis a été établi par ST Maclou pour le revêtement de sol de la bibliothèque. Au regard du montant, le conseil réfléchit à une autre matière comme des lames de vinyl ou parquet. D'autres devis seront demandés.

12- Affaissement des trottoirs et des fosses d'arbres suite aux travaux réalisés par l'entreprise Degauchy et Hie paysage en 2019 sur la place Elisabeth Huraux. M. Huraux rappelle que suite au constat d'affaissement des trottoirs et des fosses d'arbres sur la place, une rencontre a eu lieu en août avec les entreprises concernées et le maître d'œuvre. La commune a procédé à une déclaration de sinistre auprès de GROUPAMA. Un expert a été mandaté et a procédé à une expertise en présence des personnes concernées ce lundi 27 novembre 2023. Une solution à l'amiable va, dans un premier temps, être proposée.

13- Arbres : Mme le Maire indique qu'un état sanitaire sera demandé pour les arbres début de la rue de la Houatte. Par ailleurs, il est émis l'idée de planter un arbre sur le stade pour chaque naissance. Le conseil valide cette idée.

14- Cimetière : Mme le Maire informe d'une demande d'un administré sollicitant la création d'un colombarium, le conseil réfléchit. Concernant le cimetière, le conseil souhaiterait réhabiliter les allées et réaménager l'entrée en béton imprimé imitation pavés.

15- Cérémonie des vœux : La date du vendredi 12 janvier 2024 a été retenue.

16- Travaux à venir : remise en peinture des classes de l'école maternelle. Mme le Maire se rapproche du Président du SIVOS pour une remise en peinture également de la cuisine SIVOS lors des prochaines grandes vacances.

17- Révision du PLU : M WAECHTER informe que contact sera pris auprès de bureaux d'études afin de programmer une révision du PLU en 2024.

Fin de la séance à 23h15

MAIRIE DE FEIGNEUX

1, rue du Chêne - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Liste des délibérations examinées lors du conseil municipal du 27 novembre 2023

Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales

« Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal et affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site de la commune s'il existe ».

0	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2023.
1	Adoption du référentiel M57 au 1 er janvier 2024
2	Participation financière à l'acquisition et mise en place d'un visiophone à la salle communale de Feigneux- Mairie de Feigneux et siège social du SIVOS de Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont faite par le SIVOS.
3	Décisions modificatives n° 2 et 3 /2023 au budget communal.

Affiché le : 01/12/2023

Le Maire : Véronique CVALETTI



**Liste des délibérations examinées lors du conseil municipal
du 27 novembre 2023**